



*Date de dépôt : 17 juin 2026*

**Réponse du Conseil d'Etat**  
**à la question écrite de Grégoire Carasso : Les Cherpines : quel est le coût des études ?**

En date du 8 mai 2026, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite ordinaire qui a la teneur suivante :

*Considérant l'inscription en 2006 par la commune de Confignon, suivant l'avis du canton, de la zone des Cherpines comme « réserve pour une urbanisation à long terme » dans son PDCom ;*

*considérant les nombreuses études commandées par le canton et les communes concernées, et notamment le mandat d'études parallèles de 2010, les études liées à la présentation du plan directeur de quartier de 2011, celles qui ont fait suite à la contestation de la Confédération, celles qui ont précédé et suivi le plan localisé de quartier de 2024, etc. ;*

*considérant la votation populaire du 8 mars 2026 et le refus à 65% de la délibération du Conseil municipal de la commune de Confignon donnant un préavis favorable relatif au projet de plan localisé de quartier d'ensemble (PLQ d'ensemble 30087) des Cherpines,*

*j'aimerais connaître le montant des sommes dépensées à ce jour par le canton pour ces diverses études (si possible pour chacune des étapes indiquées ci-dessus) ainsi que le montant budgété ou envisagé pour les études à venir le cas échéant.*

*Je remercie chaleureusement et par avance le Conseil d'Etat de ses réponses.*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Initié il y a plus de 15 ans, le projet des Cherpines est l'un des développements majeurs planifiés par le canton, et intégré à ce titre aux grands projets prioritaires du Plan directeur cantonal 2030 (PDCn), en réponse au besoin prégnant de logement tant à l'échelle locale que cantonale.

Un projet d'une telle ampleur fait nécessairement l'objet d'études successives pour en construire les fondements, avancer progressivement dans la planification détaillée jusqu'à la mise en œuvre, et adapter régulièrement son contenu aux évolutions de contexte ou d'orientations, inévitables sur un temps long.

En considérant les principaux mandats liés aux étapes clefs du projet mentionnées dans la question, les coûts engagés par le canton jusqu'à présent, hors contributions des communes, la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI) et d'autres partenaires, représentent en ordre de grandeur environ 3 280 000 francs répartis comme suit :

- 2010 – Mandat d'étude parallèle (MEP) en marge de la modification de zone : 315 000 francs;
- 2011-2012 – Elaboration du plan directeur de quartier intercommunal (PDQ) par les lauréats du MEP : 150 000 francs;
- 2013-2015 – Elaboration d'un plan guide déclinant le PDQ et posant les bases des plans localisés de quartiers (PLQ) : 910 000 francs;
- 2015 – Avant-projet de PLQ Le Rolliet (pièce Ea) : 125 000 francs;
- 2016-2020 – Formalisation du PLQ Le Rolliet (pièce Ea / Eb / partie D) : 360 000 francs;
- 2015-2016 – Formalisation du plan directeur de zone industrielle et artisanale (PDZIA) : 100 000 francs;
- 2016-2017 – Etude de densification en réponse à la motion 2281 du Grand Conseil – adaptation du plan guide et avant-projet de PLQ Les Cherpines (d'ensemble) : 365 000 francs;
- 2017-2022 – Formalisation du PLQ Les Cherpines en cours de procédure : 355 000 francs;
- 2019-2026 – Conception et mise en œuvre des activités contribuant à la vie de quartier, de la coopérative et de mesures servicielles de mobilité Le Rolliet : 600 000 francs.

Les études conduites ces 15 dernières années ont permis la concrétisation des 2 premières étapes du grand projet aujourd'hui en chantier, soit les 1 000 logements du PLQ Le Rolliet et son école, et les 100 000 m<sup>2</sup> de plancher de la zone industrielle et artisanale. A son entrée en force, le PLQ, actuellement en cours de procédure, permettra quant à lui la réalisation de l'école secondaire II et le pôle sportif et culturel de la commune de Plan-les-Ouates. Relevons enfin que ce travail a permis l'arrivée de la nouvelle ligne de tramway, l'organisation des acteurs fonciers, ainsi que les conventionnements avec les communes et les développeurs notamment sur des mesures urbanistiques particulièrement innovantes.

Les études à venir porteront sur la dernière étape du grand projet, qui livrera 2 700 logements, les parcs et les espaces publics. Elles viseront à prendre en compte de façon renforcée les ambitions communales et les enjeux de transition écologique. Hors aléas de procédure et déduction faite des contributions des communes et partenaires privés, le montant à la charge du canton pour les mandats à conduire ces 4 à 5 prochaines années est estimé à ce jour comme suit :

- MEP des pièces urbaines et espaces publics, avant-projets de PLQ de détail : 690 000 francs;
- formalisation des PLQ de détail : 350 000 francs.

Ainsi, sur une période d'une vingtaine d'années, le coût total pour le canton des principales études d'aménagement des Cherpines serait de l'ordre de 4 320 000 francs.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

La présidente :  
Anne HILTPOLD